

This article was downloaded by: [Universitaire De Lausanne]

On: 03 December 2014, At: 06:06

Publisher: Routledge

Informa Ltd Registered in England and Wales Registered Number: 1072954
Registered office: Mortimer House, 37-41 Mortimer Street, London W1T 3JH,
UK



Loisir et Société / Society and Leisure

Publication details, including instructions for authors and subscription information:

<http://www.tandfonline.com/loi/rles20>

D'une minorité à l'autre...Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes stigmatisés

A. Marcellini^a, N. Lefèvre^a, E. De Léséleuc^a & G. Bui-Xuan^a

^a Université Montpellier I, France

Published online: 07 Jun 2013.

To cite this article: A. Marcellini, N. Lefèvre, E. De Léséleuc & G. Bui-Xuan (2000) D'une minorité à l'autre...Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes stigmatisés, *Loisir et Société / Society and Leisure*, 23:1, 251-272, DOI: [10.1080/07053436.2000.10715612](https://doi.org/10.1080/07053436.2000.10715612)

To link to this article: <http://dx.doi.org/10.1080/07053436.2000.10715612>

PLEASE SCROLL DOWN FOR ARTICLE

Taylor & Francis makes every effort to ensure the accuracy of all the information (the "Content") contained in the publications on our platform. However, Taylor & Francis, our agents, and our licensors make no representations or warranties whatsoever as to the accuracy, completeness, or suitability for any purpose of the Content. Any opinions and views expressed in this publication are the opinions and views of the authors, and are not the views of or endorsed by Taylor & Francis. The accuracy of the Content should not be relied upon and should be independently verified with primary sources of information. Taylor and Francis shall not be liable for any losses, actions, claims, proceedings, demands, costs, expenses, damages, and other liabilities whatsoever or howsoever caused arising directly or

indirectly in connection with, in relation to or arising out of the use of the Content.

This article may be used for research, teaching, and private study purposes. Any substantial or systematic reproduction, redistribution, reselling, loan, sub-licensing, systematic supply, or distribution in any form to anyone is expressly forbidden. Terms & Conditions of access and use can be found at <http://www.tandfonline.com/page/terms-and-conditions>

D'UNE MINORITÉ À L'AUTRE... PRATIQUE SPORTIVE, VISIBILITÉ ET INTÉGRATION SOCIALE DE GROUPES STIGMATISÉS

A. MARCELLINI

N. LEFÈVRE

E. DE LÉSÉLEUC

G. BUI-XUAN

Université Montpellier I, France

Pendant très longtemps, un grand nombre d'individus étaient versés dans des catégories déviantes, étaient traités et se traitaient en tant qu'objets, voire en tant que résidus de la société normale. Depuis peu ces catégories se changent en minorités actives, créent des mouvements collectifs ou participent à leur création. Autrement dit, des groupes qui étaient définis et se définissaient, le plus souvent, de manière négative et pathologique par rapport au code social dominant, sont devenus des groupes qui possèdent leur code propre et, en outre, le proposent aux autres à titre de modèle ou de solution de rechange.

Serge Moscovici

Le phénomène sportif comme « fait social total » peut être analysé comme un espace social au sein duquel se jouent des stratégies qui se répercutent ensuite sur le système social dans son ensemble. Au regard de l'importance de la médiatisation des phénomènes sportifs, on sait aujourd'hui que les discours produits dans cette

sphère inondent ensuite tous les espaces sociaux : toutes les strates sociales, toutes les catégories professionnelles et tous les espaces géographiques, aussi enclavés soient-ils, sont touchés par les échos médiatiques relatifs au sport.

Il s'agira ici de montrer comment les minorités stigmatisées (au sens de Goffman, 1975 [1963]) utilisent le sport pour sortir du discrédit et pour quitter les marges dans lesquelles elles sont reléguées. Cette analyse permettra alors de donner un éclairage nouveau sur la place qu'occupe actuellement le sport dans le champ social. Le sport semble être aujourd'hui l'objet d'appropriations diverses, de déformations, de remises en cause, voire de railleries de la part de différents groupes qui tentent par l'investissement de « terrain » d'accéder à une visibilité sociale nouvelle.

De l'individu stigmatisé à la minorité active

Cette recherche se situe dans le champ d'une sociologie des minorités et a pour origine les résultats de recherches psychosociologiques. Il s'agit en fait de montrer ici que le modèle des stratégies de déstigmatisation par le sport, identifié sur le plan individuel et à partir de l'exemple des personnes handicapées¹ (Marcellini, 1991), permet une lecture particulière des usages du sport par différents groupes stigmatisés. Des travaux ont précédemment montré comment la participation sportive des personnes handicapées pouvait prendre des formes diverses en fonction du cheminement de chaque individu dans ce que l'on peut appeler un « processus de déstigmatisation ». Ces recherches ont mis en évidence les liens entre le rapport que la personne handicapée entretient avec le handicap, les stratégies de déstigmatisation qu'elle utilise et le type d'intégration sociale à laquelle elle accède (Marcellini, 1994 ; Marcellini et collab., 1995). Ce travail vise à montrer que, d'une part, ces logiques individuelles trouvent aujourd'hui leurs traductions groupales et que, d'autre part, au-delà du handicap, d'autres minorités stigmatisées semblent s'attacher à la médiation du sport pour accélérer leur intégration sociale.

Cette réflexion s'appuie sur une définition de l'intégration sociale qu'il est nécessaire de préciser, tant elles sont aujourd'hui nombreuses. Elle renvoie à l'origine latine du terme *integrare* qui signifie « rendre complet, achever ». L'intégration est ici entendue comme un processus diachronique au cours duquel deux éléments, préalablement distincts, entrent en interaction et se modifient l'un l'autre pour donner naissance à un nouveau tout. L'intégration sociale peut alors se définir comme le processus diachronique au cours duquel deux groupes sociaux se rencontrent et se modifient l'un l'autre pour donner naissance à un groupe « neuf » par le biais d'ajustements réciproques. Elle renvoie à une « dynamique de transformation mutuelle » (Oriol, 1993, p. 80). Cette position se démarque radicalement de la conception de l'intégration par assimilation liée au modèle fonctionnaliste pour se situer dans le modèle génétique proposé par S. Moscovici (1976). Ce modèle envisage la réalité sociale comme construite, en soulignant l'interaction entre individus et groupes, et en étudiant les phénomènes sociaux du

point de vue du conflit. En outre, dans ce modèle, les individus et les groupes cherchent non pas à s'adapter à un système, mais plutôt « à transformer leur condition et à se transformer – ainsi les minorités déviantes deviennent-elles des minorités actives – ou encore à créer de nouvelles façons de penser et d'agir » (Moscovici, 1976, p. 15 de l'édition 1996). Dans ce cadre, l'intégration sociale est conçue comme un processus interactif, conflictuel, construisant en permanence une réalité sociale qui se transforme. Ce modèle nous permettra ici de lire d'une manière particulière les actions et les engagements sportifs de quelques minorités stigmatisées et de montrer qu'au-delà de l'apparente assimilation au modèle sportif dominant, elles travaillent fondamentalement à la transformation de leur place sociale (intégration) par la transformation du regard porté sur elles (déstigmatisation).

L'accent sera mis sur la dimension diachronique du processus d'intégration sociale des minorités stigmatisées en partant de l'hypothèse suivante : les positions exprimées et les conflits émergents dans la pratique sportive des minorités stigmatisées sont des indicateurs pertinents de l'étape d'intégration sociale de ces minorités et de leur avancée dans le processus de déstigmatisation.

Pour tester cette hypothèse, l'analyse portera sur plusieurs groupes stigmatisés qui ont, plus ou moins récemment, investi l'espace sportif en France : les personnes handicapées physiques, les personnes malentendantes et sourdes, les personnes malvoyantes et les homosexuels². Même si ce rapprochement de groupes très différents peut ressembler à un amalgame abusif, le propos est ici de montrer comment ces différents groupes minoritaires se retrouvent sur le « terrain sportif » pour tenter de « forcer » par ce biais la transformation du regard que la société porte sur eux, et comment ils y réussissent. Notre travail sera donc principalement centré sur ces groupes minoritaires, sur leurs positions, leurs débats et leurs logiques internes. Les données de départ seront à la fois des travaux scientifiques déjà publiés sur ces groupes et l'exposé de prises de positions publiques de groupes qui n'ont pas encore été l'objet d'analyses publiées.

1. L'investissement du sport par différentes minorités : données disponibles et historicité

1.1. Investissement du sport par les personnes handicapées physiques

Le sport pour les personnes handicapées physiques trouve son origine « officielle » en la personne du Dr. L. Guttman qui, en 1951, fut le promoteur des premiers Jeux internationaux spécialisés de Stoke Mandeville (Grande-Bretagne). À la suite de ce premier développement du sport pour les personnes handicapées, instigué par le secteur médical et étroitement lié à des visées de rééducation fonctionnelle, les personnes handicapées elles-mêmes ont rapidement pris en charge l'organisation et la promotion de ces activités sportives.

Dans le cadre de fédérations sportives spécialisées, multisports, dont l'accès a été réservé aux personnes présentant des atteintes corporelles (en France, la Fédération française Handisport), nous avons pu assister au développement de nouvelles activités sportives impliquant l'usage de matériels spécifiques³ et définissant de nouvelles règles (double rebond au tennis en fauteuil roulant, par exemple). La plupart de ces activités sont des activités dérivées des activités sportives « ordinaires », qui gardent, le plus souvent, par le biais de leur appellation, une relation directe avec l'activité d'origine : tennis en fauteuil, basket en fauteuil, Quad rugby, ski assis, etc.

L'organisation de compétitions a rapidement obligé la mise en place de catégories distinctes permettant de garantir une certaine équité entre les participants, malgré les différences d'atteinte corporelle des uns et des autres.

Actuellement, les débats internes de ces fédérations se cristallisent principalement sur deux aspects qui sont liés : d'une part, la logique des catégorisations et, d'autre part, l'ouverture des activités spécifiques à tous les publics, handicapés ou non. Les catégorisations, au départ médicales, deviennent progressivement fonctionnelles dans le sens où le sujet n'est plus classé par rapport à sa déficience, son atteinte corporelle, mais par rapport à ses capacités fonctionnelles qui sont évaluées par des tests sur le terrain et liées à l'activité sportive en question (Piéra & Pailler, 1996, p. 14). De ce fait, certaines personnes en fauteuil (atteinte médullaire basse ou partielle, amputation) peuvent présenter quasiment les mêmes capacités fonctionnelles dans les sports en fauteuil que les personnes valides qui joueraient en fauteuil : l'ouverture dans l'équité est donc possible. Elle est aujourd'hui effective en basket-ball en fauteuil en France, où des équipes mixtes (valides et handicapés) sont constituées et participent aux championnats Handisport en troisième division depuis la saison 1996-1997 (Piéra & Pailler, 1996, p. 8).

Cette ouverture remarquable des sportifs et des cadres de la Fédération française Handisport, en particulier dans l'activité basket-ball en fauteuil, contraste avec la situation sportive des personnes aveugles et malvoyantes.

1.2. Investissement du sport par les personnes malvoyantes : une logique de séparation

En France, les activités sportives pour personnes malvoyantes sont gérées également par la Fédération française Handisport. Il faut cependant noter les différences flagrantes dans les logiques qui structurent les pratiques des uns et des autres. Par exemple, le Torball, sport collectif créé pour les handicapés visuels, est, à ce jour, « réservé » aux athlètes ayant une acuité visuelle inférieure à 1/10° ou un champ visuel inférieur à 20° (Fédération française Handisport, 1994, doc. 1 et 2). Il est donc ouvert en compétition seulement aux athlètes relevant des trois classes définies par l'IBSA⁴ (B1, B2 et B3). Pourtant ces trois classes sont

inopérantes en Torball puisque ce sport collectif se joue avec les yeux bandés, ce qui met tous les joueurs à égalité quelle que soit leur acuité visuelle. C'est donc une activité sportive dont une des règles (les yeux bandés) élimine la situation de désavantage créée par les différences d'acuité visuelle et assure ainsi l'équité pour tous dans le jeu, et qui pourtant, n'est pas ouverte à tous et reste exclusivement réservée aux malvoyants et aveugles (Deleuze & Bui-Xuan, 1998).

1.3. Investissement du sport par les homosexuels : de la clandestinité au regroupement

En France, le sport gai et lesbien s'est organisé à partir de 1986, dans la région parisienne. Toutefois, la « fierté gaie » (traduction littérale de *gay pride*) sportive est visible depuis 1982, date des premiers Jeux olympiques gais à San Francisco, instaurés par Tom Waddell, un ancien décathlonien olympique à Mexico.

Cette initiative dans le sport reflète, selon B. Pronger (1990), un tournant du sens des actions du mouvement homosexuel : d'une dénonciation collective des discours médicaux qui voient l'homosexualité comme une pathologie, la mobilisation des années 1980 s'oriente davantage vers la promotion de la fierté gaie. Ces premiers Jeux olympiques réunissent plus d'un millier d'athlètes, et ce succès se confirmera lors de la seconde édition à Los Angeles⁵ en 1986, qui verra presque tripler le nombre de participants. C'est au retour de ces deuxièmes Jeux de Los Angeles qu'un groupe de français décide, d'une part, de créer une structure régionale appelée Comité Gai Paris Île-de-France (CGPIF) et, d'autre part, de concevoir avec l'aide d'autres associations européennes une fédération sportive européenne homosexuelle. Celle-ci verra le jour en 1989 sous le nom de European Gay and Lesbian Sports Federation, (EGLSF).

En France, le CGPIF adopte, en 1990, une structure fédérative qui réunit plusieurs associations sportives homosexuelles. En 1997, le nombre de disciplines s'est accru, le CGPIF compte 13 associations sportives, plus de 400 adhérents et il est chargé de l'organisation des cinquièmes Eurogames, Jeux multisports gais et lesbiens européens, le pendant des Gay Games au niveau européen.

Ces Jeux gais et lesbiens, qu'ils soient européens ou à l'échelle mondiale, mettent l'accent sur la participation : aucune sélection n'est réalisée pour prendre part à ces tournois sportifs. Tom Waddell affirme à l'occasion des seconds Jeux olympiques gais en 1986 : « Compte tenu que n'importe qui venant de n'importe où peut participer à cet événement, nous transcendons les problèmes traditionnels d'exclusion selon l'âge, le sexe, la race et l'appartenance à une nation. » (Cité par B. Pronger, 1990, p. 255.)

Cependant, lors des derniers Gay Games à Amsterdam, du 1^{er} au 8 août 1998, deux systèmes de pratiques compétitives se sont déroulés en parallèle. Cette double possibilité de participation, l'une plus centrée sur le loisir et l'autre sur la

compétition, est au cœur des questionnements du mouvement sportif gai et lesbien, à savoir : se prononcer pour une intégration dans le milieu fédéral par une sportivisation accrue ou faire le choix de maintenir un événement convivial ayant pour ambition de réunir le plus grand nombre de personnes sans aucune sélection (Lefèvre, 1998, p. 65).

1.4. Investissement du sport par les personnes malentendantes : une communauté forte et ancienne aujourd'hui intégrée ?

La communauté des sourds présente une histoire que l'on peut résumer en quatre grandes étapes. Marqués pendant des décennies par la stigmatisation et le rejet, associées à une identification avec « l'infirmité », voire « l'imbécillité », les sourds vont accéder à « l'instruction » grâce à l'ouverture d'une école spécialisée par l'abbé de l'Épée en 1755 à Paris. Utilisant les « mimiques » des sourds, il leur permet, pour la première fois, l'accès à la lecture et à l'écriture, créant ainsi au cours du XIX^e siècle une véritable élite sourde. Mais en 1880, le Congrès de Milan, prônant l'oralisme, décrète l'interdiction de l'usage des signes dans les écoles pour sourds, et lui préfère l'apprentissage de la lecture labiale et du langage articulé. Cette décision aura des conséquences désastreuses sur la communauté, en particulier sur son alphabétisation et son accès à la culture scolaire, la seule méthode orale s'avérant inefficace (Sacks, 1989, [1990]). Ce n'est qu'aux environs de 1960 que la remise en question (progressive) de la seule méthode orale se fera, ouvrant à nouveau la voie au langage des signes et à une véritable possibilité d'accès à l'éducation pour les sourds. Oliver Sacks (1989, [1990, p. 196]) souligne, en outre, que les années 1970 (aux États-Unis) ont vu l'apparition des « *deaf pride* » et du mouvement de « *deaf power* » affirmant les droits politiques et le droit à l'auto-détermination des sourds.

Dans ce contexte, les personnes sourdes et malentendantes présentent une histoire particulière au regard de notre problématique, dans la mesure où leur appropriation spécifique de l'espace sportif remonte au début du siècle. D. Séguillon (1994) précise que la naissance du « sport silencieux » dans le secteur associatif (entre 1890 et 1920) est contemporaine de l'interdiction d'user du langage gestuel à l'intérieur de l'Institut national de jeunes sourds de Paris. Il souligne que « La floraison de ces associations [notamment sportives] n'est pas le fruit du hasard, mais l'une des conséquences de l'interdiction de pratiquer la langue des signes dans les grands internats pour jeunes sourds. Ainsi les associations demeurent l'unique biais par lequel cette minorité linguistique peut préserver l'usage et la transmission de sa langue, et au-delà de sa culture propre » (p. 15). À travers une analyse historique, il met en évidence le fait que le « sport silencieux » a été « un élément clé de l'affirmation de l'identité collective sourde ».

Le premier club sportif sourd voit le jour en 1911. Sept ans plus tard, en 1928, est créée la Fédération sportive des sourds de France. C'est en 1924 que les

premiers Jeux internationaux silencieux sont organisés à Paris. Selon D. Séguillon, la rencontre entre le monde des sourds et le monde sportif, voulue par les sourds eux-mêmes, opère comme déstigmatisation dans le sens où elle remet en question l'association commune à cette époque entre surdité et infirmité. L'affichage de l'activité sportive des sourds, au sens compétitif du terme, est « la preuve qu'ils peuvent pratiquer avec succès des activités réservées par excellence aux êtres "bien portants" ». En effet, c'est sur le terrain de la performance, en tentant de se positionner à l'intérieur du dogme sportif, que les sourds ont investi la sphère du sport.

Aujourd'hui, le sport « silencieux » français semble se « défaire ». Les championnats spécifiques se vident de leurs participants, et les sourds qui font du sport rejoignent souvent des espaces sportifs « ordinaires », en parallèle d'une intégration scolaire qui s'affirme.

Par ailleurs, si les groupements sportifs de sourds ont longtemps entretenu des relations, sur les plans national et international, avec les fédérations sportives de personnes handicapées, l'organisme international le plus représentatif de la communauté sportive (le Comité international du sport pour les sourds⁶) s'est retiré récemment (février 1995) de l'International Paralympic Committee, s'excluant ainsi de tout le système compétitif international spécifique aux personnes handicapées.

2. Conflits émergents : débats internes animant ces minorités

2.1. Ouverture ou fermeture ?

Les débats relatifs à l'ouverture ou à la fermeture sur elles-mêmes des minorités ici étudiées sont focalisés sur la question de l'acceptation ou du refus de la rencontre avec la majorité dans le cadre sportif. Les malvoyants, actuellement, fonctionnent uniquement entre eux dans l'activité Torball, excluant la participation des valides en compétition. C'est le cas également de nombreuses activités réservées aux handicapés physiques. Cependant, ces derniers se différencient des malvoyants par l'engagement dans des débats internes. Des réflexions ont en effet été menées sur la question du type de catégorisation à retenir dans l'organisation des compétitions, et sur la logique « ségrégative » inversée qui conduit à interdire à toute personne non handicapée de pratiquer les activités sportives « spécifiques », ce qui renforcerait la « ghettoïsation »⁷. Ces débats reposent sur la question de savoir s'il convient de considérer les activités « adaptées » comme de nouvelles activités sportives, ou simplement comme des formes adaptées des sports « ordinaires » dont elles sont issues. Ce qui est sous-entendu dans cette question, c'est la place du groupe minoritaire concerné, c'est-à-dire les personnes en fauteuil roulant et, par élargissement, les personnes handicapées physiques. Le groupe est-il un groupe « déficient » essayant, comme il peut, de faire comme les autres, ou bien est-il un groupe spécifique porteur de nouveauté et de propositions s'adressant à tous ? En outre, la question de la possible participation au système sportif ordinaire, des athlètes handicapés physiques est également posée (Benoit, 1996).

Ces débats relatifs à l'ouverture ou à la fermeture des groupes sportifs de personnes handicapées physiques trouvent un écho dans les conflits animant le sport gai et lesbien. Il s'agit là de savoir si le sport gai et lesbien doit rester spécifique (avec sa part de parodie, d'humour) ou s'il doit intégrer le sport légitimé par tradition.

En France, les V^{es} Eurogames (1997) ont été l'occasion pour les clubs sportifs gais et lesbiens de confronter leurs différents positionnements concernant l'avenir du sport homosexuel. Si le principe d'une affirmation identitaire rassemble ces associations, leur façon de l'afficher se distingue selon deux profils : d'une part, celui des clubs qui agissent complètement en marge de l'organisation sportive traditionnelle et qui respectent la structure hiérarchique du réseau sportif homosexuel, c'est-à-dire du CGPIF, puis du EGLSF. D'autre part, celui des clubs qui veulent créer des passerelles avec le mouvement sportif déjà institué en s'insérant dans leur réseau de compétition. Ces deux types de revendications sont significatives des dissensions entre les tenants du droit à la différence (fermeture) et ceux du droit à l'indifférence (ouverture). Les premiers refusent d'imiter les hétérosexuels et préfèrent le « ghetto » gai et lesbien, les seconds revendiquent le droit à l'indifférence qui génère l'image d'une homosexualité reconnue, intégrée au sein de la société, voire banalisée (Lefèvre, 1998, p. 65-66).

Cela revient à poser la question de la place actuelle des gais et lesbiennes dans le sport : peuvent-ils s'y afficher ouvertement sans risquer la stigmatisation ? Ou doivent-ils continuer à s'affirmer positivement dans une pratique sportive qui leur est spécifique ?

Ces débats sur l'ouverture ou la fermeture des groupes minoritaires sont donc bien significatifs d'enjeux internes et de prises de positions variées, et les conflits qui en découlent semblent, d'une minorité à l'autre, tout à fait similaires.

Ils sont en outre souvent associés à une question de « sens » de l'ouverture du groupe : à l'endroit ou à l'envers ?

2.2. À « l'endroit », à « l'envers » ?

Lorsque les groupes optent pour l'ouverture, il faut donc distinguer différentes logiques de rencontre avec l'Autre. Une des logiques consiste, pour la minorité, à accepter l'Autre « chez soi », c'est-à-dire à amener la majorité à pratiquer sous une forme qui est celle du groupe spécifique. Il s'agit donc d'un mouvement de la majorité vers la minorité. Par exemple, des hétérosexuels (amis d'homosexuels, ou partenaires sportifs) adhèrent à des clubs homosexuels, et participent aux Gay Games et Eurogames. De la même manière, de nombreux valides pratiquent le sport avec des personnes handicapées en loisir ou en compétition (amis, famille, relations de travail ou d'études) en jouant soit debout (au tennis) soit en se mettant en fauteuil roulant (au basket-ball). Ce mouvement a été appelé « intégration à l'envers », dans le sens où il se fait à contre-courant des logiques classiques (Raufast, 1981).

L'autre option consiste pour la minorité à accepter d'aller « chez l'Autre », c'est-à-dire d'aller pratiquer du sport dans les institutions sportives dites « ordinaires ». C'est un mouvement de la minorité vers la majorité. Cette logique est présente chez certains groupes de personnes handicapées physiques, d'homosexuels et de sourds, qui investissent les clubs, les compétitions et les lieux de pratique sportive de la majorité. Par exemple, le club homosexuel « Paris Aquatique » est inscrit officiellement dans les compétitions de natation de la FINA⁸. De la même manière, certaines sections Handisport sont liées avec les fédérations sportives « ordinaires » et permettent la participation des personnes handicapées aux compétitions officielles de celles-ci (Fédération de tir à l'arc, de tennis de table, etc.). La participation des sourds aux compétitions des fédérations « ordinaires » est aujourd'hui une réalité quotidienne, autorisée par des adaptations lorsqu'elles sont nécessaires (par exemple, des modalités d'arbitrage en judo). Ce mouvement vers l'Autre peut être appelé « intégration à l'endroit » dans le sens où il rejoint la vision « commune » de l'intégration des minorités (Raufast, 1981).

L'avancée des sourds dans cette « intégration à l'endroit » oriente aujourd'hui leurs débats internes sur d'autres questions : le « sport silencieux » a-t-il encore des raisons d'être ? La désaffection à l'égard de ce cadre institutionnel doit-elle être acceptée comme une réussite de l'intégration ou combattue par une mobilisation nouvelle de la communauté ?

Les conflits observables au sein des différentes minorités peuvent donc se résumer, d'une part, à la question de la pertinence de l'ouverture du groupe à la majorité et, d'autre part, aux modalités de cette ouverture (si elle est entreprise). La présentation des formes de pratiques spécifiques développées par différentes minorités et le repérage de l'identité des conflits internes liés à celles-ci nous permettent maintenant de proposer une interprétation des usages du sport par ces différentes minorités dans une perspective sociologique.

3. Pour une interprétation diachronique des conflits : un regard longitudinal sur le processus d'intégration sociale des minorités

À partir des travaux sur les différents niveaux d'intégration sociale (Nirje, 1980) et sur les différentes stratégies de déstigmatisation parallèles (Marcellini, 1991), qui ont jusqu'ici porté essentiellement sur les individus, est proposée ici une interprétation particulière des histoires et conflits internes des minorités présentés plus haut, interprétation qui donne toute son importance à la temporalité et à ce que l'on pourrait appeler la « maturation » sociale.

En effet, l'application des modèles de compréhension des trajectoires individuelles d'intégration sociale permet de situer les différentes actions des groupes minoritaires dans un continuum d'étapes allant de la discrimination à

l'intégration sociale la plus accomplie, par l'utilisation du sport. Cette lecture permet de proposer un modèle de compréhension du processus d'intégration induit par des minorités actives.

Étape préliminaire : Les individus stigmatisés ou discriminés ne sont pas liés entre eux, ils constituent un groupe que l'on peut considérer comme anémique au sens de Moscovici (1976). Toutefois, l'attribut qui les rassemble est fortement discrédité par l'environnement.

Première étape : La construction du « nous »

On peut observer la construction d'un groupe en particulier par la construction du « nous ». Il y a émergence d'un groupe nominal avec une position distincte et affirmée par contraste ou par opposition avec le système social. Le groupe se construit une identité positive dans une logique de déstigmatisation interne (ne fonctionnant que pour lui, Marcellini, 1991) qui passe par la remise en cause des représentations sociales dominantes qui lui sont associées.

Deuxième étape : L'appropriation du sport : « être identifié et être visible »

Le groupe s'approprie l'espace sportif et rentre dans « l'invention sportive » : il modifie les règles, l'esprit et crée « son » sport ou des modalités de pratique sportive qui lui sont spécifiques. À travers l'engagement sportif se construit une étape de différenciation correspondant à l'actualisation d'un positionnement identitaire. On repère une logique d'enfermement sur le groupe associé à un besoin d'exclusion des « autres ». Par l'intermédiaire du sport, le groupe actualise une position contre-normative (hétérodoxe) et acquiert une visibilité.

Troisième étape : La négociation : « rencontrer les autres »

Cette étape se caractérise par la mise en place de rencontres entre la minorité constituée et le groupe dominant. Cette étape signe l'entrée dans une période d'ouverture aux ajustements réciproques, qui, dans le système sportif, se concrétise par l'ouverture des activités spécifiques construites à des personnes non membres du groupe (« à l'envers »), et par le rapprochement voulu avec les fédérations « ordinaires », la demande de prise en compte des spécificités dans le mouvement sportif général (« à l'endroit »). Le groupe est la force active qui pousse l'environnement aux ajustements nécessaires à l'intégration de la minorité dans le système social général.

Quatrième étape : La reconnaissance sociale : « être accepté par les autres dans sa différence »

Les ajustements effectifs entre minorité et majorité permettent la participation sociale normalisée dans le respect de la différence. Il y a déstigmatisation effective du groupe et intégration sociétale : le groupe est reconnu dans une place sociale

TABLEAU 1

Situation dans le processus d'intégration sociale	Étape du processus de distigmatisation	Type de logique du groupe	Type d'usage du sport
<i>Situation de discrimination et d'isolement</i>	Stigmatisation	Les individus « stigmatisés » ne sont pas liés. Le groupe est défini de l'extérieur, mais c'est un groupe anémique. Construction d'un groupe nominique qui se redéfinit lui-même positivement.	Pratique sportive individuelle en situation de masquage de l'attribut stigmatisant (lorsque c'est possible) ou en assumant seul le discrédit.
<i>Situation de discrimination et regroupement</i>	La construction du « nous » Construction d'une identité collective positive. Processus de déstigmatisation interne.	Développement du groupe et de ses valeurs propres. Travail sur l'affiliation au groupe des individus « isolés ». Développement des activités de groupe.	Pratique sportive individuelle en situation de masquage de l'attribut stigmatisant (lorsque c'est possible) ou en assumant seul le discrédit.
<i>Existence sociale du groupe Institutionnalisation Les malvoyants, les homosexuels.</i>	L'affichage et la fierté du « nous ». Visibilité sociale. Processus de déstigmatisation interne et militantisme.	Développement du groupe et de ses valeurs propres. Travail sur l'affiliation au groupe des individus « isolés ». Développement des activités de groupe.	L'appropriation spécifique du sport et l'organisation de pratiques spécifiques Pratique en groupe de pairs. Regroupement autour d'une logique sportive spécifique, voire d'activités sportives spécifiques. Actualisation d'une identité spécifique.
<i>Participation sociale à des activités et événements non spécifiques au groupe. Intégration « à l'endroi » et « à l'envers ». Les handicapés physiques, les homosexuels.</i>	La négociation. Conflits et processus d'ajustements en cours. Processus de déstigmatisation externe et militantisme.	Expression publique, actions de communications, stratégie de mise en avant. Recherche du contact avec des gens différents de soi.	Recherche de contact avec les organisations sportives « ordinaires ». Sport comme support de visibilité et de positivation des différences. Démonstrations et tentatives d'ingérence dans le système du sport ordinaire, et accueil de tous dans les sports « spécifiques ». Actualisation d'une logique de participation sociale spécifique.
<i>Intégration sociétale effective Les sourds. Les clubs homosexuels les plus anciens.</i>	La reconnaissance sociale et l'acceptation généralisées de la différence. Déstigmatisation effective.	Participation sociale normalisée.	Dissolution des structures sportives spécifiques. Loisirs ou compétitions « ordinaires » avec reconnaissance des différences.

non discriminée. Le militantisme devient inutile. Le groupe est un groupe de pairs comme un autre, qui représente la référence identitaire des sujets et assure une certaine sécurité identitaire. C'est un groupe d'appartenance qui peut même devenir virtuel pour les sujets, c'est-à-dire avec lequel ils n'ont pas forcément des relations effectives, mais seulement symboliques.

Ce tableau permet de synthétiser et de visualiser ces étapes en mettant en correspondance, pour chaque groupe, la situation dans le processus d'intégration sociale, dans le processus de déstigmatisation, le type de logique du groupe et d'usage du sport.

Les joueurs de Torball sont donc actuellement, si l'on s'appuie sur ce modèle de lecture, dans une étape d'appropriation spécifique du sport, par l'invention d'une activité associée à une sorte de « réservation » de sa pratique aux pairs. Si la fermeture du groupe sur lui-même est claire (exclusion des « Autres »), l'affichage public par le sport, qui devrait permettre la visibilité sociale, ne porte que partiellement ses fruits. En effet, la médiatisation de ce sport est très récente et reste très faible (Deleuze et Bui-Xuan, 1998).

En ce qui concerne les homosexuels, les conflits observés entre différents clubs sportifs à propos de la logique à tenir durant les Gay Games (Lefèvre, 1998) peuvent être interprétés comme des dissonances liées à des différences de perception de l'intensité du stigmaté.

Ceux qui veulent orienter les Gay Games sur une parodie des Jeux olympiques, une grande fête sportive ouverte à tous, sans centration sur la performance, font un choix qui relève de ce que nous avons appelé ici l'étape deux : étape d'appropriation spécifique du sport, au cours de laquelle le groupe construit sa propre norme en s'opposant à la majorité qui le stigmatise. Le groupe est une force qui vise à défendre ses membres en jouant un rôle actif à l'égard du social : il veut promouvoir le changement. Le regroupement de gais et lesbiennes autour des activités sportives, de tournois internes au CGPIF, est caractéristique de cette étape. Un travail de renforcement d'une identité positive semble pour eux nécessaire. Le groupe s'affirme dans une position contre-normative, celle de refuser de jouer avec les « hétéros ». Cependant, l'ouverture aux « Autres » existe pour ce groupe, dans la perspective de l'intégration « à l'envers », ce qui pourrait être le signe d'une avancée vers l'étape trois dite « de négociation ». Toutefois, il faut noter que ces « Autres » auxquels ces groupes s'ouvrent sont, en réalité, déjà des familiers (amis, famille, etc.).

Ceux qui, au contraire, veulent entrer dans la logique sportive, dans le jeu de la performance au sens classique du terme, peuvent être situés dans les deux dernières étapes : celles de la négociation et de la reconnaissance identitaire effective. Ils se sentent reconnus dans leur différence, la stigmatisation n'est plus signifiante pour eux, ils peuvent entrer dans la logique dominante, car ils n'ont plus (pas) le sentiment de faire partie d'une minorité véritablement exclue. La

non-attaque rend caduque la défense. Le groupe de pratique spécifique, le club, n'est plus qu'un groupe affinitaire comme un autre, dans lequel les gens se rencontrent, s'apprécient et se comprennent en référence à des expériences de vie proches. Il est intéressant d'ailleurs de noter que ce sont les clubs les plus anciens qui optent pour cette position, tandis que les clubs gais et lesbiens, plus récents, choisissent le maintien d'une logique de « regroupement » (Lefèvre, 1998). Le fait que les partisans du « droit à l'indifférence » aient pour souci d'intégrer le réseau fédéral « ordinaire » et d'être reconnus en tant que sportifs homosexuels par les fédérations officielles permet de les situer aux dernières étapes du continuum. Après s'être plusieurs fois présentés aux compétitions officielles du mouvement sportif « ordinaire » avec le drapeau arc-en-ciel, emblème des gais et lesbiennes, et avoir été acceptés sous ce drapeau, ces clubs ne voient plus la nécessité d'un militantisme acharné. Leur participation reconnue à ces compétitions est un indicateur des ajustements déjà opérés entre une partie de la minorité homosexuelle (le club « Paris Aquatique », par exemple) et la majorité hétérosexuelle.

Les sportifs handicapés physiques ont acquis, eux, cette visibilité, en particulier à travers l'institutionnalisation et la médiatisation des Jeux paralympiques⁹ et par l'accès de la course en fauteuil roulant au statut de discipline officielle des Jeux olympiques. Ils sont aujourd'hui entrés dans la négociation : négociation sur les règles de participation des valides à « leurs sports » et négociation sur les règles de leur participation aux sports des valides. L'étape est rude. Si eux proposent de faire jouer les valides au basket-ball en fauteuil en leur attribuant une cotation particulière pour entrer dans une catégorie, certaines fédérations « ordinaires » les acceptent aussi, mais sans reconnaître véritablement leurs différences. Par exemple, il est possible aujourd'hui pour un tennisman en fauteuil roulant de s'inscrire à la Fédération française de tennis et de participer aux compétitions, mais dans les règles du jeu qui sont celles des valides : c'est-à-dire en jouant avec un rebond, alors qu'en fauteuil roulant la règle est de « deux rebonds ». Concrètement, cela signifie qu'il est quasiment impossible pour un tennisman en fauteuil roulant, même de très haut niveau, de gagner un tournoi « ordinaire ». Mais la sécurité acquise par des années de pratique spécifique permet aux joueurs en fauteuil de porter un regard néanmoins positif (et humoristique) sur cette « demi-ouverture » de la majorité à leur égard. Selon eux, auparavant, aucun « valide » n'aurait accepté de jouer avec eux. Maintenant, ils acceptent de jouer, mais « ne peuvent pas encore accepter de perdre ». C'est un premier pas. Et ils ne doutent pas du second, même s'ils anticipent les conflits qu'il faudra encore résoudre, comme l'explique un joueur français de tennis en fauteuil¹⁰ :

Au départ ils [les cadres de la Fédération de tennis] voulaient pas entendre parler de nous, parce que, à la limite, ils avaient peur ou ils considéraient que c'était pas du tout ça quoi... Puis après, ils ont dit finalement, continuez, c'est pas mal ce que vous faites... La troisième phase, c'est bon OK venez un peu avec nous parce que c'est vrai qu'on a vachement de points communs, ce que vous faites, c'est presque ce qu'on fait... Et puis la quatrième phase [...] c'est

que depuis cette année [1996] la FFT autorise qu'on s'inscrive dans les tournois valides. Alors on prend les règles de la FFT, c'est-à-dire qu'on joue qu'à un seul rebond, ce qui veut dire que, pour nous, c'est injouable [rire], c'est injouable hein ! Mais si tu veux, ce qui est important, c'est la démarche, c'est-à-dire qu'ils acceptent qu'on vienne... Pour l'instant, on joue avec un rebond... Peut-être que s'ils voient qu'il y en a qui s'intéressent, et puis si le niveau augmente, peut-être qu'ils vont autoriser qu'on joue avec deux rebonds... Donc, ça va poser d'autres problèmes hein... Parce que... À la limite, je dirai que tant qu'on bat pas des joueurs, ça pose pas de problèmes... Parce que le mec il est valide, il te bat, bon ça pose pas de problèmes... S'ils autorisent deux rebonds, je pense qu'à deux rebonds, on peut les battre. À partir du moment où tu commences à battre des mecs valides, là, ça va poser un autre problème [rire] ».

La communauté des sourds en France serait, elle, à situer dans l'étape de la « reconnaissance sociale ». La désaffection progressive des sourds de la FSSF pourrait s'interpréter comme une réussite de son action militante qui a réduit de façon notable la stigmatisation qui pesait sur le groupe. La visibilité n'est plus à construire, la déstigmatisation n'est plus à faire dans la mesure où la reconnaissance dans la différence semble acquise (ou en voie de l'être). Le discours actuel de la communauté sourde, repris par Séguillon (1998, p.369) en conclusion de sa thèse, vise à l'extraction de la catégorie des handicapés, et au positionnement dans la différence neutre pour ne pas dire positive : « La différence dont les sourds sont porteurs ne doit pas les ranger dans la catégorie des handicapés. [...] Être sourd, c'est posséder une langue, ce qu'aucun autre groupe de personnes déficientes ne possède, une culture, et une identité propre. »

Ce discours militant de démarcation à l'égard des autres groupes de personnes handicapées (aujourd'hui très diffusé dans le corps social et concrétisé, entre autres, par le retrait de l'IPC) est une stratégie de déstigmatisation qui repose non pas sur la neutralisation d'un attribut stigmatisant (l'appellation « handicapé »), mais sur le refus de cet attribut¹¹. Cette logique peut être interprétée comme l'actualisation d'un processus de « détournement du stigmaté » (Gruel, 1985), qui, s'il permet de s'extraire du stigmaté, s'opère en renvoyant ce stigmaté sur d'autres. Cette stratégie, légitime de la part d'un groupe stigmatisé qui cherche à échapper à l'exclusion, ne doit cependant pas masquer l'existence d'une culture et d'une identité propres observables chez d'autres, en particulier dans le groupe des personnes handicapées physiques (Marcellini, 1997).

Ce discours ne doit pas non plus masquer la similitude des discours et des logiques d'une minorité à l'autre. En effet, rappelons ici que ce n'est pas la question de la déficience ou de l'incapacité objectives qui est ici en jeu, mais bien celle du stigmaté, c'est-à-dire du discrédit associé à une caractéristique donnée, c'est-à-dire celle de l'image négative. Toutes les minorités ici étudiées n'ont que deux points communs : la possession d'un attribut fortement discrédité dans l'environnement social où elles évoluent et une volonté, par un engagement actif dans le sport, de déstigmatisation. Mais pourquoi le sport ?

4. Minorités actives et changement social : Mais pourquoi le sport ?

4.1. *Minorités actives et minorités passives*

Cette réflexion centrée sur les actions entreprises par des minorités dans l'espace sportif nous amène à deux conclusions principales.

Tout d'abord, nous avons observé que lorsque des personnes stigmatisées par un attribut quelconque parviennent à se constituer en groupe nominal, la logique d'intégration se joue à la fois à un niveau individuel et au niveau groupal. Les groupes ainsi constitués entrent dans un long processus d'intégration sociale qui passe par diverses étapes, au cours desquelles ils modifient progressivement leurs modalités d'interaction avec la majorité : d'une relation d'exclusion et de « ghettoïsation » volontaire, qui correspond à une position défensive, à une relation d'interactions provoquées et provocantes dans une position de revendication, pour finir par une relation de fusion, dans laquelle ils se dissolvent, l'objet de leur émergence (le besoin de défense face à la stigmatisation) devenant caduc.

Il faut ici noter, par opposition, que les personnes handicapées mentales, groupe stigmatisé par excellence (Giami *et al.*, 1988), si elles sont bien présentes dans le champ sportif ne le sont que « par procuration ». En effet, les difficultés particulières des personnes présentant des handicaps mentaux semblent interdire la constitution d'un véritable groupe nominal, et on ne peut que constater l'inexistence d'une minorité active représentative de ces personnes et susceptible de devenir une force de changement. Leur pratique sportive est inscrite et reconnue dans l'espace institutionnel de la Fédération française du sport adapté, mais les règles et les formes de participation et de rencontre avec la « majorité » sont toujours choisies et décidées par d'autres. Le groupe est alors plus objet d'un regroupement et d'une stratégie d'intégration sociale conçue par d'autres que sujet d'une stratégie de groupe.

4.2. *Pourquoi le sport ?*

Nous avons observé que le milieu sportif semblait être élu par différentes minorités comme un interlocuteur utile dans les jeux d'interaction permettant le développement du processus d'intégration sociale. Cette réalité mérite ici un détour et quelques pistes interprétatives, à partir des données présentées ci-dessus. Pourquoi le sport, aujourd'hui (et hier avec les sourds) est-il investi comme un espace pertinent pour mener une lutte contre les représentations sociales négatives associées à un groupe ? Comment expliquer l'usage du sport comme « médiateur des revendications d'une minorité » ?

S. Moscovici montre très clairement qu'une des premières tâches d'une minorité qui se voudrait active consiste en l'accès à la visibilité : « Quel que soit

le sacrifice, leur premier souci est en fait de devenir visibles, donc d'obtenir la pleine reconnaissance de leur existence aux yeux de la majorité et dans l'esprit de ceux qui la composent. » (1976 ; p.224 de l'édition de 1979). Dans les exemples ici traités, nous nous sommes attachés à l'usage du sport, et sa liaison avec la question de la visibilité semble évidente : au regard de l'importance que revêt le sport dans nos sociétés et, plus précisément, de l'attention médiatique dont il est l'objet, l'appropriation de l'espace sportif par une minorité peut s'interpréter comme une stratégie de visibilité des plus pertinentes. En effet, si un groupe cherche à affirmer son existence et à la faire reconnaître (ce qu'affirment explicitement les groupes homosexuels) alors l'affichage sur la « place sportive » permet de garantir une réelle visibilité. La reconnaissance officielle en France de trois fédérations sportives de personnes handicapées (F.F. Handisport, F.F. sport adapté et F. sportive des sourds de France), même si leur regroupement est à l'ordre du jour¹², signe la reconnaissance explicite des groupes correspondants. L'organisation d'événements sportifs tels que les Gay Games par les homosexuels permet l'accès à une visibilité renforcée, même si les instances organisatrices ne sont pas aujourd'hui reconnues officiellement.

Un deuxième axe d'interprétation pourrait être celui des représentations du sport et du sportif. L'image positive du sportif serait visée pour créer un conflit de représentations dont l'issue attendue serait celle d'une déstigmatisation de l'image du handicapé, du sourd, de l'homosexuel... Les axes négatifs des représentations du groupe (« passif, malheureux, triste, dépendant » pour les handicapés physiques et visuels [Paicheler, 1982], « infirme, enfermé, débile » pour les sourds [Mottez, 1977], « féminin, pervers, malsain, personnalité psychopathologique » pour les homosexuels [Pollack, 1993]) en étant accolés à l'image du sportif ne pourraient se maintenir tels quels. Mais il faut souligner que certains groupes homosexuels sont particulièrement innovants dans leur « appropriation spécifique du sport » et dans leur travail sur les images. La mise en scène de certaines épreuves des Eurogames en 1997, à Paris reposait sur l'humour (corrosif, diront certains) et la dérision. L'institution sportive était caricaturée à travers une fête carnavalesque, fondée non pas sur la performance sportive, mais sur le regroupement festif et la parodie provocatrice. Par exemple était organisée une épreuve de « lancer de sacs à main », réalisée par des athlètes déguisés pour l'occasion en « grandes folles ». Il s'agit ici d'une logique de « retour à l'envoyeur » des représentations sociales communes sur l'homosexualité, qui vise à en souligner le ridicule et le dépassé. Ce type d'appropriation / déformation du sport par retournement des stéréotypes opère un discrédit sur les images discréditantes par le biais de l'humour.

Au-delà de la recherche de visibilité et de positivité, le sport se pose également comme référence normative. À l'heure du sport pour tous, faire du sport, c'est « être comme tout le monde », c'est construire un espace de communauté avec la majorité, voire un lieu d'identité. C'est partager, malgré sa différence, un certain

nombre de choses socialement valorisées, notamment adhérer au « culte de la performance » (Ehrenberg, 1991). La pratique sportive, comme pratique normalisante, peut donc signifier la volonté d'une recherche du commun au-delà des différences revendiquées. C'est en particulier le cas des sourds, des personnes handicapées physiques et des aveugles, qui, malgré les adaptations des sports qu'ils pratiquent, insistent sur la sportivisation, c'est-à-dire sur leur adhésion et leur volonté d'entrer dans la logique compétitive. C'est en particulier au sortir de l'étape dite « d'appropriation spécifique du sport », que cette dimension normative est soulignée dans les phases de négociation avec la majorité. Les groupes mettent alors l'accent sur la volonté d'appartenance à la communauté sportive. Le retour médiatique sur le sport des personnes handicapées fait d'ailleurs particulièrement référence à cette logique normative. Comme le montre R.C. Lachal (dans Lachal et Combrouze, 1997) dans son analyse des émissions documentaires françaises sur le handicap, lorsque le thème du sport est abordé, il est toujours présenté comme un moyen d'intégration et de normalisation. Cette dimension distingue d'ailleurs les groupes de personnes handicapées des groupes homosexuels, ces derniers restant très partagés sur l'adhésion au modèle sportif dominant et à sa logique compétitive, comme nous l'avons vu précédemment.

Un dernier axe d'interprétation nous paraît à retenir, c'est celui du corps. Le sport, en tant qu'activité corporelle, est une activité qui permet de mettre en jeu, voire en scène, le corps, et les groupes minoritaires dont nous avons parlé ici nous semblent tous présenter des « spécificités corporelles ». Que celles-ci soient liées à des différences sensorielles ou physiques (spécificités du corps biologique) ou à des différences subjectives (spécificités de perception du genre en relation avec le sexe), les minorités dont nous avons ici parlé entretiennent un rapport au corps particulier, et surtout sont perçues comme ayant des rapports au corps particuliers et/ou des pratiques corporelles particulières.

L'appropriation du sport pourrait donc être pensée comme un moyen d'exhiber ce corps particulier, que ce soit pour en souligner les différences ou les similitudes avec la norme corporelle. L'espace sportif serait ici le lieu de l'affichage de différents usages du corps, de différentes façons d'agir avec le corps, voire de différents corps (par exemple le corps malade du sidéen affiché au Gay Games, le corps amputé du skieur dans sa coque en ski assis). Il s'agirait là non pas d'une question de visibilité sociale, mais d'un objectif de visibilité « physique » visant l'élargissement des limites des modèles corporels, en en offrant de nouveaux.

D'autres hypothèses seraient encore sûrement à explorer pour tenter d'expliquer pourquoi le sport se trouve aujourd'hui « envahi » par de multiples groupes minoritaires qui le sollicitent, lui demandent de s'adapter, de s'ajuster pour les intégrer.

5. Le « ghetto sportif » comme médiation obligatoire de l'intégration ?

Est-ce parce qu'il est garant de règles et de normes, que l'« infiltration » du milieu sportif et son acceptation de la différence sont visées comme signes d'une acceptation sociale irrévocable ? Est-ce parce qu'il est l'archétype des systèmes reposant sur des logiques de discrimination, d'exclusion et d'élitisme qu'on veut, en premier lieu, le faire « bouger » ?

En tout état de cause, il apparaît, au terme de cette étude, que le sport se pose bien comme un espace de jeu dans lequel des logiques d'intégration sociale de minorités s'actualisent à différents niveaux : il pourrait être représenté comme un « sas » d'intégration sociale qui permet d'ouvrir la voie à une reconnaissance sociale « entière ».

Le recouplement des discours et actes de différentes minorités engagées dans ce « jeu » permet en outre d'identifier les « étapes » du processus d'intégration sociale de ces minorités et d'envisager dans une logique prospective leurs trajectoires sociales. De plus, il permet de montrer que la véritable intégration passe par des conflits, par des négociations et des ajustements réciproques entre minorité et majorité.

Il apparaît ainsi que le sport peut être le support de ce que N.J. Herman (1993) appelle « l'activisme politique », c'est-à-dire une stratégie collective de gestion du stigmaté qui passe par le regroupement de « pairs » stigmatisés. Elle élargit d'ailleurs les conclusions de son travail, qui portait sur les ex-patients psychiatriques, aux groupes d'homosexuels, aux « handicapés en action », aux « féministes radicales », et souligne que « l'activisme politique » de ces groupes a une triple fonction : la répudiation des standards de la normalité, la construction d'une identité positive et la propagation d'une nouvelle image du groupe. Selon elle, l'activisme politique a donc un « rendement » à la fois social et personnel.

L'importance du regroupement de pairs stigmatisés apparaît clairement, comme lieu de reconnaissance et de sécurisation, comme lieu d'organisation d'une action collective contre le stigmaté. Cette réflexion souligne bien, que durant certaines périodes de la vie d'un sujet stigmatisé, de même que durant certaines étapes de la vie d'un groupe stigmatisé, comme le dit M. Pollack à propos des homosexuels (1993), « le bonheur [est] dans le ghetto » ; « ghetto » dans lequel le sujet stigmatisé se retrouve « en vacance de son stigmaté »...

NOTES

1. Nous utiliserons ici la terminologie usuelle en France aujourd'hui distinguant les personnes « handicapées » des personnes « valides », et les institutions ou organisations « ordinaires » (c'est à dire celles ouvertes en théorie à tous) des institutions ou organisations « spécialisées » ou « spécifiques » (c'est-à-dire conçues pour un public particulier).
2. Ces quatre groupes tout à fait différents possèdent une caractéristique commune qui est d'être perçus comme des figures de l'altérité radicale.
3. Création de fauteuils roulants spécifiquement conçus pour la course ou le tennis par exemple, appareils de ski assis, etc.
4. IBSA : International Blind Sport Association.
5. À partir de la troisième édition, en 1990, à Vancouver, ces Jeux olympiques sont appelés Gay Games. Le Comité olympique américain s'est, en effet, opposé à l'utilisation du terme « olympique » pour représenter ces jeux sportifs homosexuels.
6. CISS : (Comité international du sport pour les sourds) c'est un organisme regroupant les différentes fédérations sportives nationales de sourds
7. Les débats sont virulents à ce sujet, dans les instances officielles (fédérations, commissions), mais également sur les sites Internet de discussion. Voir pour la France, en particulier, le club de discussion <hbasket@club.voilà.fr>. Par ailleurs, une enquête européenne a été menée en 1994, par le Dr. Dinh Tan Trien, responsable européen de la classification en basket en fauteuil roulant, à propos de l'intégration des valides dans le basket-ball en fauteuil, mettant en évidence des opinions très partagées.
8. FINA : Fédération internationale de natation amateur.
9. Les Jeux paralympiques sont régulièrement organisés depuis 1960, juste après les Jeux olympiques et sur le même site.
10. Extrait d'un entretien mené dans le cadre d'une recherche longitudinale en cours sur l'intégration sociale des personnes handicapées physiques par le sport. Voir Marcellini et collab. (1997) pour les premiers résultats.
11. Il est à noter, à ce sujet, que la Fédération sportive des sourds de France a refusé de participer aux derniers Jeux Paralympiques d'hiver de Nagano (1998), en n'envoyant aucun athlète sourd dans la délégation française. Cette délégation était composée d'athlètes handicapés physiques, mais aussi, et ce, pour la première fois, de trois athlètes handicapés mentaux. Ce choix est en cohérence avec la volonté de la communauté sourde de s'extraire de la catégorie des « handicapés ».
12. Ce regroupement de toutes les fédérations sportives de personnes handicapées est une volonté ministérielle et internationale à laquelle s'opposent aujourd'hui la plupart des acteurs. Il signifierait en effet la reconnaissance d'un seul groupe, celui des personnes handicapées, groupe trop général dans lequel ne se reconnaissent pas les minorités actives qui ont présidé à la construction des fédérations.

En effet, comme nous l'avons vu, les sourds refusent l'assignation et l'assimilation au handicap, les handicapés physiques, quant à eux, ne peuvent accepter l'association au handicap mental. La place des handicapés mentaux est, ici encore, très particulière dans la mesure où, d'une part, leur statut d'acteur est peu affirmé et où d'autre part, ils constituent la minorité sur laquelle pèse le stigmate le plus lourd. Eux, ils trouveraient vraisemblablement des bénéfices symboliques dans ce regroupement.

BIBLIOGRAPHIE

- BENOIT, C. (1996). *L'équité au basket-ball en fauteuil roulant*.
- CENTRE PROPARA et le GIHP LANGUEDOC ROUSSILLON (Actes du colloque sur « la vie autonome » les 14 et 15 mars 1997). Montpellier.
- DELEUZE, O. & BUI-XUAN, G. (1998). Le paradoxe du Torball : contribution à l'étude de l'intégration des déficients visuels. *Revue Corps et Culture*, 3, 69-89.
- EHRENBERG, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT (1994). *Classifications sportives des handicapés physiques et visuels en vue de la compétition – Sports collectifs*, Commission médicale.
- GIAMI, I., ASSOULY-PIQUET, C. & BERTHIER, F. (1988). *La figure fondamentale du handicap : représentations et figures fantasmatiques*, Rapport de recherche MIRE-GERAL.
- GOFFMAN, E. (1975). *Stigmates : les usages sociaux des handicapés*. Paris : Éd. Minit. (Éd. originale 1963, Prentice Hall)
- GRUEL, L. (1985). Conjurer l'exclusion : rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement désqualifiés, *Revue française de sociologie*, 3.
- HERMAN, N.J. (1993). Return to sender. Reintegrative stigma management strategies of ex-psychiatric patients. *Journal of Contemporary Ethnography*, 22, 3, 295-330.
- LACHAL, R.C. & COMBROUZE, D. (1997). La représentation des personnes handicapées à travers des émissions documentaires de la télévision française, *Cahiers ethnologiques*, 19, 239-262.
- LEFÈVRE, N. (1998). Les Eurogames 5 : un analyseur de l'évolution du réseau sportif gay et lesbien français. *Revue Corps et Culture*, 3, 57-67.
- MARCELLINI A. (1991). *Sport, Stigmate et intégration sociale des personnes handicapées. Contribution à l'étude des stratégies de déstigmatisation*. Thèse de doctorat STAPS. Université Montpellier 1.
- MARCELLINI, A. (1994). Sortir du handicap ? Trajectoires vers l'intégration. *Déficiences mentale. La condition physique pour l'intégration sociale*. Grenoble : ARIST-Université de Grenoble. 188-199.
- MARCELLINI, A. (1997). « Nous, les fauteuils... ». Essai sur le passage de la culture « debout » à celle du « fauteuil roulant ». *Revue Trema*, Hors-série n°1, 9-21.
- MARCELLINI, A., BUI-XUAN, G., TURPIN, J.P. (novembre 1995). Le sport, du travail de deuil à la continuité de soi, ou les usages du sport par les personnes handicapées physiques. *Actes des VI^{es} Journées Internationales d'automne de l'ACAPS* Pointe-à-Pitre 90-91.
- MARCELLINI, A. et collab. (1997). Au-delà du handicap. Trajectoires de vie de paraplégiques sportifs. De la déstigmatisation à la réappropriation de soi. *Revue Spirales*, 11, 75-83.
- MOSCOVICI, S. (1976). *Social Influence and Social Change*, Londres, Academic Press. (première édition française sous le titre *Psychologie des minorités actives*, [1979] . Paris : PUF, première édition, collab. Quadrige [1996]).
- MOTTEZ, B. (1977). À s'obstiner contre les déficiences on augmente souvent le handicap. *Sociologie et Société*, 1.

- NIRJE, B. (1980). The normalization principle. In R.J. Flynn & K.E. Nitsch (Eds) *Normalization, Social Integration and Community Services*. Baltimore : University Park Press.
- ORIOU, M. (1993). Les problèmes du pluralisme. *Education et pédagogies*, 19, 74-82.
- PAICHELER, H. (1982). Représentation sociale de la personne handicapées, *Vivre ensemble*, CTNERHI, 3.
- PIERA, J.B. & PAILLER, D. (1996). Handicapés physiques et sport, *Encyclopédie de médecine chirurgicale*. Kinésithérapie-Rééducation fonctionnelle, 26-155-A-10, 16 p. Paris : Elsevier
- POLLAK, M. (1993). *Une identité blessée*. Paris : Métaillié.
- PRONGER, B. (1990). *The Arena of Masculinity. Sports, Homosexuality and Meaning of Sex*. New York : St Martin's Press.
- RAUFAST, A. (1981). Les paradoxes de l'intégration sociale des personnes en difficulté d'adaptation : l'exemple des A.P.S. *Sport adapté et intégration sociale*. Paris : FFSA.
- SACKS, O. (1989). *Seeing Voices. A Journey into the World of Deaf*. University of California Press. (Ed. française, 1990, *Des yeux pour entendre. Voyage au pays des sourds*. Paris : Seuil.)
- SÉGUILLON, D. (1994). *L'éducation de l'écoulier sourd à l'institution nationale de Paris : une histoire « À corps et à cri »*. Paris : Institut national de jeunes Sourds de Paris et Association « À corps et à cri ».
- SÉGUILLON, D. (1998). *De la gymnastique amorosienne au sport silencieux*, Thèse de doctorat STAPS, Université de Bordeaux II.

A. MARCELLINI, N. LEFÈVRE, E. DE LÉSÉLEUC et G. BUI-XUAN

D'une minorité à l'autre...

Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes stigmatisés

RÉSUMÉ

Dans le cadre général de l'analyse des processus d'intégration sociale des personnes stigmatisées, nous proposons ici une étude sur la dimension collective des logiques d'intégration. À travers une analyse comparative du développement de quatre mouvements sportifs de groupes stigmatisés en France (celui des handicapés physiques, des malvoyants, des sourds et des homosexuels), les auteurs proposent une vision diachronique des débats et conflits internes relatifs à la fermeture de ces mouvements sur eux-mêmes ou à leur ouverture sur l'extérieur. La recherche débouche sur une modélisation du processus d'intégration sociale qui donne toute leur importance à la dynamique des interactions avec les « normaux » et à la temporalité. L'article se termine sur une réflexion dans le but de comprendre pourquoi le sport est choisi par ces minorités actives pour mener un projet de « déstigmatisation ».

A. MARCELLINI, N. LEFÈVRE, E. DE LÉSÉLEUC and G. BUI-XUAN

From One Minority to The Other...

Sports Activity, Visibility and Social Integration of Stigmatized Groups

ABSTRACT

Within the general framework of analyzing the process of social integration of stigmatized groups, we present a study on the collective dimension of the logic behind integration. Through a comparative analysis of the development of four stigmatized sports groups in France (the physically handicapped, sight and hearing impaired, homosexuals), the authors present a diachronic perspective on the inner struggles and conflicts revolving around the closedness or openness of these groups. This research provides a model for the social integration process which stresses the full importance of the dynamics of interaction with “normal people” and temporality. In conclusion, the author seeks to understand why these active minorities have chosen sports as a means of “destigmatization”.

A. MARCELLINI, N. LEFÈVRE, E. DE LÉSÉLEUC y G. BUI-XUAN

De una minoría a la otra...

Práctica deportiva, visibilidad e integración social de grupos estigmatizados

RESUMEN

Dentro del cuadro general del análisis de los procesos de integración social de las personas estigmatizadas, nos proponemos aquí un estudio sobre la dimensión colectiva de las lógicas de integración. Por medio de un análisis comparativo del desarrollo de cuatro movimientos deportivos de grupos estigmatizados en Francia (ése de los minusválidos, de los invidentes, de los sordos y de los homosexuales), proponemos una visión diacrónica de los debates y de los conflictos internos relativos al cierre de estos movimientos sobre ellos mismos o a su apertura al exterior. La investigación desemboca sobre una modelización del proceso de integración social que da toda su importancia a la dinámica de las interacciones con los « normales » y con la temporalidad. El artículo termina sobre una reflexión con el objeto de comprender por qué el deporte es escogido por esas minorías activas para llevar a cabo un proyecto de « desestigmatización ».